

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-U53-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – PLAN DE ZONAGE ET GRILLES – ZONES HT-252, CT-923 ET CT-924 – AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA ZONE CT-924 ET AJOUT DE L'USAGE PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION (H5) ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES, MODIFICATION DES CATÉGORIES D'USAGES À LA ZONE HT- 252 ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Règlement numéro 2023-U53-95 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-U53 – Plan de zonage et grilles – Zones Ht-252, Ct-923 et Ct-924 – Agrandissement des limites de la zone Ct-924 et ajout de l'usage projet intégré d'habitation (h5) et dispositions particulières, modification des catégories d'usages à la zone Ht-252 et dispositions particulières a été adopté par le conseil de la Ville le 18 juillet 2023 et est entré en vigueur le 18 août 2023.

Un certificat de conformité a été émis le 18 août 2023 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Interdire les usages spécifiquement permis pour la catégorie d'usages « commerce d'hébergement (c13) » sauf les auberges et interdire les catégories « d'usages habitation en commun (h4) » et « commerce de récréation intérieure (c9) » avec les dispositions particulières qui s'y rattachent dans la zone Ht-252;
- Agrandir la zone Ct-924 à même une partie de la zone Ct-923;
- Autoriser la catégorie d'usage habitation de type « projet intégré d'habitation (h5) » dans la zone Ct-924;
- Ajouter des dispositions particulières applicables à un projet intégré d'habitations dans la zone Ct-924.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 18 juillet 2023) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 28 août 2023.

Anny Després, greffière adjointe